



Annulation de commande vpc

Par **Matthieu**, le **28/05/2008** à **11:03**

Bonjour,

J'ai commandé le 14 mai une presse de musculation. C'est un objet assez encombrant, le problème c'est qu'entre temps j'ai appris que je devais changer de domicile (séparation). Cela m'est tombé dessus d'un coup, je ne pouvais pas prévoir et je sais que là où je vais désormais résider, je n'aurais pas la place pour cette presse.

J'ai donc demandé au site de vente si je pouvais annuler la commande, ils m'ont répondu que ce n'était pas possible car la commande était déjà prise en charge par le service logistique (ils m'avaient annoncé une livraison mi-juin).

J'aurais aimé savoir si j'ai un recours ?

Merci

Par **frog**, le **28/05/2008** à **11:33**

Bonjour,

Pour information : [Dépliant DGCCRF](#)

Vous aurez donc à assumer les frais de retour, mais le prix de vente devra vous être entièrement restitué, une fois votre rétractation notifiée dans les sept jours suivant la réception du produit.

Par **Matthieu**, le **28/05/2008** à **22:15**

Merci de votre réponse.